



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité, de la justice et du sport  
Grand-Rue 27, 1701 Fribourg

Direction de la sécurité, de la justice  
et du sport DSJS  
Sicherheits-, Justiz- und Sportdirektion SJSD

Grand-Rue 27, 1701 Fribourg

T +41 26 305 14 03  
www.fr.ch/dsjs

Réf: RC/MiM  
T direct: +41 26 305 14 03  
Courriel: dsjs@fr.ch

## Aux organes consultés selon liste annexée

*Fribourg, le 5 avril 2023*

### **Consultation relative à la révision de la loi sur la protection de la population (LProtPop)**

Madame, Monsieur,

Dans sa séance du 4 avril 2023, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation de l'avant-projet de loi sur la protection de la population et du rapport explicatif qui l'accompagne.

La loi sur la protection de la population (LProtPop) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Elle remplaçait l'arrêté du Conseil d'Etat du 31 octobre 1988, instituant une organisation cantonale en cas de catastrophe (ORCAF). La loi cantonale reprenait alors les nouveautés de la législation fédérale entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Cette conception de la protection de la population construite autour de cinq organisations partenaires est toujours actuelle et correspond au besoin, ainsi qu'à la pratique, établis dans le canton de Fribourg. Depuis 2004 cependant leur structure respective a évolué et évolue encore, afin de pouvoir continuer à remplir leurs missions. C'est dans cet esprit que le canton de Fribourg s'est doté en 2008 d'un organe cantonal de conduite (OCC). Une structure de conduite cantonale demeure indispensable ; toutefois, les récents retours d'expérience faits lors d'exercices, de manifestations d'ampleur nationale ou d'évènements majeurs et de catastrophes ont démontré la nécessité pour cet organe d'être constitué en état-major, ainsi que d'ancrer dans la loi les nouveautés introduites notamment sur le plan fédéral, suite à la révision de la loi sur la protection de la population et la protection civile (LPPCi).

Vous trouverez en annexe l'avant-projet de loi et son rapport explicatif. Les documents mis en consultation ainsi que la liste des destinataires sont également disponibles sur le site de la Chancellerie d'Etat à l'adresse [www.fr.ch/consultations](http://www.fr.ch/consultations).

Nous vous serions reconnaissant de prendre formellement position sur cet avant-projet et vous prions d'adresser votre réponse **jusqu'au 5 juillet 2023** sous forme électronique à l'adresse [dsjs@fr.ch](mailto:dsjs@fr.ch).

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette consultation, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'R' followed by a long horizontal stroke.

Romain Collaud  
Conseiller d'Etat

**Annexes mentionnées**